



Loire

LE DÉPARTEMENT

CAHIER DES CHARGES

« Prestation d'accompagnement renforcé
vers l'emploi des participants du dispositif
L.O.I.R.E. (Loire Objectif Insertion et Retour
à l'Emploi) »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230927-20230192709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Département de la Loire
Pôle Vie Sociale
Direction de l'Insertion et de l'Emploi

I / CONTEXTE

Considérant la nécessité de renforcer les moyens de l'inclusion et de la lutte contre l'exclusion des populations fragilisées (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi les plus en difficulté) et d'organiser la cohérence des politiques d'insertion et de retour à l'emploi, l'État, le Département de la Loire et les structures porteuses des PLIE (Saint Etienne Métropole, Roannais agglomération) ont décidé depuis 2015 de définir un cadre commun de partenariat pour la mise en œuvre coordonnée de leurs interventions, en particulier avec l'appui du Fonds Social Européen (FSE).

Ainsi le Département et les structures porteuses des PLIE de Saint Etienne Métropole et de Roannais Agglomération décident de maintenir un accompagnement renforcé vers l'emploi au profit des participants du dispositif LOIRE (bénéficiaires du RSA (BRSA) et demandeurs d'emploi les plus en difficultés) aux côtés de leurs partenaires.

Bénéficiaire final du FSE, le Département porte le présent marché public de prestation de service, dans le cadre de ce partenariat selon le cahier des charges ci-après. Cette consultation se répartit comme suit :

- Les lots 1 à 16 et pour partie le lot 17 s'adressent à des BRSA et à des demandeurs d'emplois en grande difficulté de Saint Etienne Métropole, Roannais agglomération et de zones non couvertes par les PLIE.
- Les lots 18 à 23 s'adressent aux seuls bénéficiaires du RSA (BRSA) au moment de leur entrée dans l'accompagnement.

Il est précisé que les lots 1 à 10 font l'objet d'un étroit partenariat tant technique que financier entre le Département, pouvoir adjudicateur du marché et les deux structures porteuses des PLIE de Saint Etienne Métropole et de Roannais Agglomération.

II / OBJECTIFS ET CONTENU

Au regard du contexte et de l'accord-cadre 2023-2027 signé par les partenaires du dispositif LOIRE, la prestation doit permettre de :

- Objectiver les potentialités et les difficultés du participant,
- Les confronter à celles qui sont liées à son environnement et au marché du travail,
- Repérer les conditions d'accès direct à l'emploi et/ou construire et/ou valider un projet professionnel réalisable en repérant les besoins de développement des compétences et les démarches à engager,
- Apporter des réponses immédiates aux difficultés émergentes des participants,
- Favoriser l'accès à l'emploi, l'autonomie financière et sociale des participants.

3-1) Les missions du prestataire

Elles consistent exclusivement à accompagner vers l'emploi les participants intégrés au dispositif LOIRE en conformité avec son guide des procédures. Elles intègrent également une contribution au processus d'accueil et d'information des nouveaux bénéficiaires du RSA et le cas échéant des demandeurs d'emploi les plus en difficultés, en lien avec les orientations stratégiques du Programme Départemental d'Insertion et de l'Emploi, des PLIE, celles contenues dans le Pacte des solidarités et l'avant-projet de loi pour le plein emploi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1042-200065894-20230927_20230192709-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Elles se déclinent à travers 4 dispositions :

3-1-1) La **participation au processus d'accueil et d'information des nouveaux bénéficiaires du RSA** :

Elle pourra se concrétiser à la demande du Département soit par :

- La présentation des droits et devoirs (DD) aux BRSA à partir d'un document établi par le Département puis son accompagnement au remplissage du formulaire des Données socio professionnelles (DSP), dans la limite de 40 participants/an au maximum pour les prestataires accompagnant uniquement des BRSA et dans la limite de 20 participants/an au maximum pour les prestataires accompagnant des BRSA et des demandeurs d'emplois
- La participation, aux réunions d'information collectives portant sur les droits et devoirs des BRSA organisées par les Unités Locales d'Insertion à l'issue desquelles, il sera demandé au salarié du prestataire d'accompagner les bénéficiaires du RSA au remplissage du formulaire de DSP, dans la limite de 10 demis journées/an au maximum pour les prestataires accompagnant uniquement des BRSA et dans la limite de 5 demis journées/an au maximum pour les prestataires accompagnant des BRSA et des demandeurs d'emplois

Cette participation au processus d'accueil et d'orientation sera par ailleurs proportionnelle au temps de travail du salarié.

3-1-2 La **participation au processus d'accueil et d'information des demandeurs d'emploi cibles du dispositif L.O.I.R.E inscrits à Pôle Emploi** : Elle se fera dans le cadre des informations organisées conjointement par Pôle Emploi et les PLIE ou dans le cadre de toutes autres actions visant à améliorer la prescription sur le dispositif. Elle pourra se concrétiser à la demande des chefs de projets PLIE pour les lots 1 à 10. Il sera demandé aux prestataires de présenter les modalités d'accompagnement du dispositif LOIRE et le maintien des droits dans le cadre de cet accompagnement conformément à la convention entre Pôle emploi et les EPCI porteuses des PLIE

3-1-3) La **mission d'accompagnement renforcé s'appuiera sur** :

- Des entretiens en face à face entre le participant et l'accompagnant de manière soutenue et régulière, auxquels se rajoute tout lien nécessaire à la conduite du parcours d'insertion (liaisons téléphoniques, visites, courriers, mails, réunions collectives, rencontres avec des tiers en lien avec le parcours du participant comme des organismes de formations, des prestataires divers, ...).
- L'accueil, l'accompagnement et la contractualisation des participants, orientés par la « plateforme d'orientation / d'entrée ».
- La réalisation d'un diagnostic complet de la situation du participant dans tous ses aspects, tant sociaux que professionnels.
- L'élaboration d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) qui devra comporter notamment la définition d'un projet d'insertion précisant les axes à travailler, les démarches à réaliser.
- L'activation de toutes mesures utiles à la réalisation du projet et à la résolution des difficultés des personnes, qu'elles soient urgentes ou à moyen terme.
- Le recours à toutes les offres d'insertion ou/et d'accompagnement disponibles sur le territoire, qu'elles soient de droit commun ou relevant d'un dispositif spécifique.
- La mobilisation de tous les moyens et prestations locales et départementales soutenues par les partenaires du dispositif L.O.I.R.E, favorisant leur insertion et permettant l'accès à l'emploi.
- Le renouvellement du contrat d'engagement individuel dans les délais imposés.
- Le renseignement au fil de l'eau, d'un outil informatique dédié et mis en place au niveau départemental ou par les structures porteuses des PLIE en fonction de la catégorie des personnes accompagnées ou du secteur géographique (VIESION, IODAS), pour relater l'ensemble des éléments concernant le parcours du bénéficiaire (entretiens, nature des contacts, étapes, prestations, typologie des sorties, ...)
- La transmission de toute information et bilans nécessaires à la qualification de l'accompagnement exercé.

042-200065894-20230927-20230192709-DE

Réception par le préfet : 29/09/2023

- La transmission de toutes données nécessaires, aux parties prenantes du dispositif L.O.I.R.E permettant une vision globale des capacités d'accompagnement.
- La constitution d'un dossier par participant accompagné, composé des contrats d'engagement, des fiches d'émargement pour les entretiens, les bilans des actions/prestations suivies par la personne, les copies de contrats de travail (ou toute pièce justifiant de l'activité de la personne : fiche de paie, attestations, ...) et toute autre copie de documents relatifs aux étapes de parcours, ou tout autre élément susceptible d'être demandé dans le cadre de soutiens financiers par l'Europe ...

Le titulaire bénéficie des mêmes capacités lui permettant d'instruire les demandes d'aides financières de tous ordres ou s'appuie sur les compétences existantes au sein de chaque équipe locale.

Le titulaire du marché public s'engage à ce que ses salariés :

- S'inscrivent dans la dynamique territoriale du dispositif L.O.I.R.E en participant à toutes les réunions de travail et de concertation proposées au niveau local ou départemental, par le responsable local d'insertion ou le chef de projet PLIE.
- Soient formés aux exigences de qualifications et d'actualisation de compétences liées à leur poste de travail notamment en terme d'accompagnement individuel et collectif, ainsi qu'à l'utilisation du logiciel VIESION (dont le cout de connexion est à la charge des PLIE).
- Participent aux temps d'immersions proposées par les partenaires du dispositif LOIRE et notamment au sein des services du Département (Unités Locales d'Insertion, Service de Gestion et d'Optimisation des Procédures chargé de l'accès au droit et du contrôle, Service de l'emploi, ...) dans la limite de 2 jours par salarié et en fonction des capacités d'accueil des services départementaux.
- Disposent d'un téléphone mobile, ou a minima d'une ligne téléphonique directe.
- Conservent le dossier papier de suivi individuel de manière sécurisée avant transmission au service du Département pour les BRSA et aux PLIE pour les DELD-

Le temps de travail défini dans le cadre du marché sera dédié exclusivement à de l'accompagnement socio-professionnel tel que décrit dans le présent marché, sauf dérogation accordée par le pouvoir adjudicateur du marché, en concertation avec chefs de projets PLIE pour les lots 1 à 10.

La **capacité d'accompagnement individuel** d'un professionnel à temps plein correspond, à titre indicatif, de 70 à 80 participants en file active (bénéficiaires du RSA ou demandeurs d'emploi les plus en difficulté). Il est entendu que la file active peut fluctuer en fonction des orientations et de la difficulté des accompagnements.

En moyenne, pour les lots 8 à 23 chaque poste à temps plein doit réaliser au minimum 700 contacts par an avec les participants dont 80% à minima en entretien de face à face soit 560 entretiens.

A titre expérimental, concernant la première année du marché, pour les lots 1 à 7 chaque poste à temps plein doit réaliser au minimum 700 contacts par an dont 100% à minima en entretien de face à face soit 700 entretiens (face à face pouvant être remplacé par un contact téléphonique lorsque la personne accompagnée est en situation d'emploi ou de formation). Au terme de la première année, le prestataire sera informé du maintien ou pas de cette fréquence. Si elle ne l'était plus, s'appliquera alors en moyenne pour chaque poste à temps plein la réalisation au minimum de 700 contacts par an avec les participants dont 80% à minima en entretien de face à face, soit 560 entretiens.

Munies des logos FSE + suivi de la mention « cofinancé par l'Union européenne » attestant du financement européen, les fiches d'émargements pour les entretiens en face à face de chaque lot font apparaître la date, l'objet de l'entretien, l'heure de début et de fin de l'entretien, et tout autre élément susceptible d'être demandé dans le cadre de soutiens financiers par l'Europe : elles sont signées par chaque participant ainsi que par le référent, précisant nom et prénom des différents signataires.

3-1-4) La **mission d'accompagnement collectif** :

Chaque référent du dispositif LOIRE pourra proposer ou se voir proposer, **2 fois par an, un accompagnement collectif exclusivement dédié au public du dispositif L.O.I.R.E** (sauf dérogation validée par le chef de projet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02/09/2023 10:25:30

Réception par le préfet : 29/09/2023

PLIE pour les lots 1 à 10 et par le Responsable Local d'Insertion pour les lots 11 à 23). Cet accompagnement collectif comportera à minima 4 participants du dispositif L.O.I.R.E, et deux séances par session.

II-2) L'allotissement de la consultation

Ces interventions pour l'accompagnement renforcé des participants au dispositif L.O.I.R.E., sont basées au plus près de la population ciblée, dans le cadre de l'allotissement de la consultation du marché composée des lots ci-dessous. Pour ce faire le prestataire s'engage à disposer de sites de proximité sur sites les territoires et les quartiers concernés par les lots.

NB : Les lots **1 à 16 (PLIE et zones non couvertes par un PLIE) et pour partie le lot 17** ciblent l'ensemble des participants L.O.I.R.E, soit les BRSA et les demandeurs d'emploi en grande difficulté. **Les lots 18 à 23 concernent exclusivement des bénéficiaires du RSA** au moment de leur entrée dans l'accompagnement lorsqu'ils intègrent le dispositif L.O.I.R.E. Pour l'ensemble de ces publics, leur accompagnement pourra, si nécessaire, être poursuivi dans le cadre d'un CER pendant et à l'issue d'un contrat de travail.

N° de lot	INTITULE DU LOT	ETP	Nombre de contacts minimum
1	Andrézieux Bouthéon	0,5	350
2	Clapier-Terrasse et Saint Etienne	2,5	1 750
3	Chateaucieux et Saint Etienne	2	1 400
4	Bellevue et Saint Etienne	2	1 400
5	Firminy/Unieux/Vallée de l'Ondaine	1	700
6	Chambon feugerolles/La Ricamarie/Vallée de l'Ondaine	1	700
7	Valle du Gier	3	2 100
8	Roannais Agglomération 1	2	1 400
9	Roannais Agglomération 2	2	1 400
10	Roannais Agglomération 3	1	700
11	Andrezieux/Saint Galmier	0,5	350
12	ULI Forez / Balbigny/Panissière	1	700
13	ULI Forez Montrond les Bains/Veauche/Chazelle/Feurs	2	1 400
14	ULI Forez / Saint Just Saint Rambert/Saint Bonnet le Château/Montbrison/Sury	1	700
15	ULI Forez / Boën/Noirétable	1	700
16	ULI Roannais/Pays de Charlieu	1	700
17	ULI Gier Pilat	2 (dont 0,5 zone blanche)	1 400
18	ULI Roannais	3	2 100
19	ULI Clapier Terrasse et Saint Etienne	1,5	1 050
20	ULI Chateaucieux et Saint Etienne	1,8	1 260
21	ULI Bellevue et Saint Etienne	5	3 500
22	ULI Ondaine Couronne	2	1 400
23	ULI Vallée de l'Ondaine	1	700

III / LISTE DES PIECES A PRODUIRE AUX MOMENTS, DES PAIEMENTS ET DES BILANS DE FINS D'EXERCICE ANNUELS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230927-20230192709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

Le titulaire du marché est en mesure de produire à chacune des étapes de bilans et de paiement de factures, les documents permettant d'évaluer l'activité et d'attester du service fait.

La liste de ces documents et pièces fait l'objet d'une énumération à l'article V, alinéas « Évaluation de la réalisation » et « Obligations communautaires ».

IV / NATURE DES ORIENTATIONS ET PUBLICS CONCERNES

L'orientation du public sur un accompagnement socio professionnel relève d'une décision collective associant selon les territoires, le Département, Pole Emploi et les PLIE. Elle est portée dans le procès-verbal de la plate-forme d'orientation mise en place pour assurer un premier diagnostic des situations.

La liste de participants à accompagner, est transmise au titulaire du marché après chaque plate-forme d'orientation mise en œuvre localement.

L'officialisation de l'orientation d'un bénéficiaire du RSA auprès du prestataire relève :

- Du Responsable Local d'Insertion pour l'ensemble des lots.

L'officialisation de l'orientation d'un DELD auprès du prestataire relève :

- Du chef de projet PLIE pour les lots 1 à 10
- Du Responsable Local d'Insertion pour les lots 11 à 23

V / DUREE ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'objet de la prestation demandée est d'assurer l'accompagnement renforcé et individualisé des participants L.O.I.R.E., dans le souci de faire progresser les personnes vers une sortie positive et durable par l'emploi, par la formation, ou la création d'entreprise.

Les prestations démarrent à la date de notification des marchés jusqu'au 31 décembre 2024 pour les lots 1 à 7 et les lots 16 à 23 et démarrent à la date de notification des marchés jusqu'au 31 mars 2025 pour les autres lots, puis peuvent faire l'objet d'une reconduction tacite de deux fois douze mois.

L'action du titulaire s'inscrit dans le cadre des règles de procédures et de gestion définies par les signataires de l'accord-cadre et des conventions bi latérales entre le Département, pouvoir adjudicateur du présent marché et les structures porteuses des PLIE, conformément au cadre commun de partenariat local et la gouvernance du Fonds Social Européen.

Toute disposition pratique complémentaire à celles énumérées ci-dessus, prises par le titulaire doit être portée à la connaissance du Département et des chefs de projets PLIE (pour les lots 1 à 10).

La responsabilité de l'organisme dans l'accompagnement cesse dès lors que le passage de relais vers un autre organisme référent aura été réalisé.

Les éléments relatifs aux règlements financiers seront complétés par un bilan qualitatif annuel dont une version **anonymisée** transmis dans un délai maximum d'un mois et demi suivant l'échéance du marché.

Qualifications et compétences :

Le titulaire du marché mobilise différentes compétences notamment la connaissance des publics et de l'environnement social et économique, la maîtrise des outils de diagnostic et d'évaluation des compétences ou des aptitudes.

Les professionnels de l'organisme possèdent des compétences dans les domaines de l'insertion socioprofessionnelle et de l'accompagnement des publics en difficultés d'insertion. Ils sont titulaires de diplômes d'État de travail social, de diplômes de conseiller en insertion professionnelle, ou justifient d'une expérience professionnelle significative en lien avec les finalités recherchées.

Réception par le préfet : 29/09/2023

Organisation générale :

Le titulaire assure un service de proximité et pour cela, inscrit son intervention sur le territoire de chaque lot, voire démultiplie les lieux de présence sur les quartiers des villes ou les communes (lorsque le périmètre du lot le justifie notamment en milieu rural), à la demande et en accord avec l'EPCI référent ou le Département. Il garantit la continuité du service à travers la qualité de son accueil et son équipe d'intervenants.

Obligations communautaires :

La prestation « d'accompagnement renforcé des participants L.O.I.R.E. vers l'emploi » fait l'objet d'un soutien financier par le FSE et à ce titre, le titulaire du marché doit respecter les obligations communautaires, les procédures de contrôle et sanctions qui, à titre d'information, sont les suivantes dans le programme FSE + 2021-2027:

Publicité de l'intervention des fonds structurels

Le titulaire du marché s'engage à citer l'intervention du FSE lors de ses interventions orales auprès des participants, à la mentionner dans **tous** ses documents écrits remis aux bénéficiaires finaux des actions prévues par le présent marché ainsi que dans tout autre document (courriers, plaquettes, ...)

Le titulaire du marché s'engage à effectuer cette publicité selon les modalités en vigueur au moment de la réalisation du marché (<https://fse.gouv.fr/les-obligations-de-communication>)

Contrôle d'exécution de la prestation au regard du Fonds social européen (FSE)

Le titulaire du présent marché s'engage à :

- Assurer le suivi des participants conformément au « guide pour le suivi des participants aux actions cofinancés par le FSE + 2021 -2027 », en utilisant les supports fournis par le Département, afin de respecter le cadre fixé par le FSE pour la saisine des données et le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Produire à la personne publique les documents suivants permettant de s'assurer de l'exécution des prestations à l'échéance du marché :
 - o La liste nominative des participants orientés et accompagnés,
 - o Le nombre de contrats d'engagement par participant, et une analyse qualitative de leur contenu (démarches réalisées, offres d'insertion mobilisées)
 - o La traçabilité sera assurée par le référent sur un outil informatique dédié (saisie des contacts, des étapes de parcours...) : Viesion pour les lots 1 à 10, IODAS pour les autres lots.
 - o Le nombre de contacts dont le nombre d'entretiens en face à face (avec feuilles d'émergence jointes) par participant, la durée de l'accompagnement par participant
 - o Le nombre de sorties du dispositif et leur qualification

Le titulaire du présent marché s'engage à fournir au Département, toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation et de résultats et dans le cadre des « Contrôles de Service Fait » (intermédiaires et finaux)

Il contribue, en tant que de besoin, à l'ensemble des travaux d'évaluation du programme.

À ce titre, le titulaire du marché est tenu de fournir un état consolidé des indicateurs cités ci-dessus pour les prestations couvrant plusieurs années civiles, à la date du renouvellement du marché, ainsi qu'au terme de la prestation.

Le titulaire du marché communique la liste des participants sur demande du Département ou du PLIE. Cette liste comprend l'ensemble des informations nécessaires à la vérification de l'éligibilité du public dans le cadre du contrôle de service fait FSE.

De plus, le titulaire est tenu de mettre à disposition du Département ou du PLIE l'ensemble des pièces probantes justifiant la participation effective du public à l'opération cofinancée

20230927-20230192709-DE
Accusé certifié exécutoire

Sanction en cas de sous-réalisation par rapport aux objectifs FSE - Réfaction sur le prix du marché

Le prestataire est informé que le FSE peut exercer à tout moment un contrôle sur ces documents. Un contrôle constatant la sous-réalisation des objectifs du présent marché ou l'absence des mesures de publicités prévues par le document marché peut entraîner une sanction financière pour la collectivité publique se traduisant par la diminution de l'aide octroyée. En ce cas, la collectivité répercute sur le règlement du titulaire du marché une réfaction correspondant aux deux tiers de la somme retirée à la collectivité par le FSE, lors de la liquidation du marché

Développement durable :

Pour l'impression et la transmission des documents nécessaires à l'exécution du présent marché :

- le prestataire privilégie une utilisation modérée du papier : impression recto/verso, avec économie d'encre, en noir et blanc sauf si la couleur est nécessaire à la compréhension d'un élément, optimisation de la présentation afin d'utiliser le moins de feuilles possible, et toutes autres mesures similaires.
- le papier utilisé devra être éco labellisé (PEFC, FSC ou équivalent).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230927-20230192709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023